

Demander le certificat de nationalité française

Par Juba93, le 20/04/2014 à 01:44

Bonjour maître,mon pere est algérien, j'ai une carte d'identité français de mon père : faite aux 1958, et une carte ancien combattant et victime de guerre montion croix du combattant et mon pere toujour resident en France, j'ai reçu de Nantes une lettre il mon dit donne nous une preuve et j'ai envoyé sa carte d'identité pour un acte de naissance. ca fait 3 mois j'ai aucun réponse,il fois un avocat pour demander un cnf, alors maître j'attende une réponse de vous, a propos de mon père. Merci

Par domat, le 20/04/2014 à 09:37

bjr,

il est normal que votre père ait une carte d'identité française puisqu' avant 1962 l'algérie était des départements français.

si votre père était français de droit commun, il a conservé sa nationalité française.

si votre père était français de droit local, il a perdu la nationalité française en 1962 sauf s'il a effectué une demande de reconnaissance de nationalité française avant 1967. s'il était mineur, il a suivi la nationalité de ses parents.

il faut donc que vous prouviez que votre père a gardé la nationalité française alors que son pays est devenu indépendant.

cdt